



PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

Samedi 9 décembre 2023

local BOURG PLONGEE

Présents : BAYON Mathias, BLONDEAU Stéphane, BOULLY Alain, BOULLY Sylvie, BRUNNER Olivier, GARCIA Christian, GUYENNOT Cynthia, LE LORC'H Guillaume, RODRIGUES Jérémy, THOMAS Jocelyn, THOMAS Mathieu, TROHEL Edwige, TROHEL Luc.

Excusés avec pouvoirs donnés : BRUNNER Ilan, DUPONT Gabrielle, FOURNIER Brigitte, THOMAS Valérie.

Invitée excusée : Audrey ROSSET directrice de la piscine Nauti-Dombes à Villars

Animatrice : Sylvie

Secrétaire de séance : Alain

ORDRE DU JOUR

Présentation de chacun des participants

1/ Naissance du club

2/ Assemblée générale ordinaire

2.1 Bilan à 3 mois

2.2 Calendriers

2.3 des liens à tisser

3/ Assemblée générale extraordinaire

3.1 Modification des statuts

3.2 Modification du règlement intérieur

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ouverture de la séance à 17h20.

Sur 29 adhérents, 13 sont présents et 4 ont donnés leur pouvoir, le quorum des 40% est atteint et les assemblées générale et extraordinaire peuvent avoir lieu.

Sylvie BOULLY, co-présidente assure l'animation et remercie toutes les personnes présentes, particulièrement Josselin THOMAS et Mathieu THOMAS (co-président), propriétaires des lieux où siège "BOURG Plongée". Remerciements également à tous les encadrants qui mettent à disposition leur matériel pour faire fonctionner le club. Une mention pleine de reconnaissance pour Audrey ROSSET qui nous a ouvert les portes de la piscine de Villars après tant de refus des autres structures. Sylvie invite ensuite chacun à se présenter, puisque les personnes sont issues de différents clubs du département voire au-delà et qu'elles n'ont pas toujours eu l'occasion de se rencontrer et faire connaissance.

Un tour de table permet la présentation de chacun des participants

Chacun se présente en qualité de plongeur et fait part de son expérience ou de ses souhaits de formation.

I. Naissance du club

Sylvie évoque l'anecdote qui a conduit à la création du club et au choix des 2 présidents, directement concernés. La disponibilité d'un local et la volonté de proposer une section "sport santé", refusée dans les autres clubs ont été à l'origine de la fondation de "BOURG PLONGEE".

Sont ensuite présentés le numéro d'affiliation à la FFESSM, l'enregistrement des statuts et la création du club au niveau de la préfecture.

Présentation des 4 membres du bureau : Mathieu, Sylvie (2 co-présidents), Cynthia (trésorière) et Gabrielle (secrétaire), puis des 4 autres membres qui forment le CODIR (avec les personnes du bureau). A noter que chacun est responsable d'une commission. Mathias (commission Bio, environnement, photo), Luc (commission matériel), Edwige (commission vie du club) et Alain (commission technique).

II. Assemblée Générale Ordinaire

2.1 Bilan à 3 mois (Cf. Diaporama de présentation)

Point financier

Cynthia fait état du solde créditeur qui s'élève à 1611 euros. Le prélèvement de la société "air liquide" pour fournir le bloc d'oxygène du sac de sécurité a eu lieu. L'hébergement du compte au crédit mutuel est gratuit pendant 6 mois puis limité ensuite. Cynthia se familiarise petit à petit avec le logiciel de VPdive, mis en place par Mathieu, lequel précise qu'on peut disposer d'une fonctionnalité gratuite de gestion financière.

Sylvie rappelle les demandes de subventions réalisées dont on attend les réponses avec un espoir impatient : Comité AURA, CODEP01, Municipalité de Bourg.

Point des responsables de commissions

Chaque responsable présente le bilan voire les projets pour la commission dont il a la charge. Ainsi :

- **Bio-environnement** : Mathias a participé à la formation des préparant niveau 1 et va réaliser la même chose pour les "aspirants" niveau 2. Il propose également un bilan photo après les sorties de façon à enrichir les connaissances de tous. Certaines de ces images pourraient bien décorer et animer notre local. Dans un avenir plus lointain pourquoi ne pas réaliser des colloques en invitant des personnalités et d'autres clubs ?

- **Technique** : Alain remercie les encadrants responsables (Mathieu et Sébastien pour les N1 et Jérémy pour les N2) ainsi que les formés pour leur investissement et intégration. 2 plongeurs se préparent à valider le niveau 1, 3 le niveau 2, 2 le GP et 1 le MF1. Le projet PE20 était de planifier la formation sur 3 ou 4 mois ce qui autoriserait une seconde session début 2024. A la suite des baptêmes réalisés dernièrement cela pourrait être le cas (1 inscrit à venir). Notons également que des plongeurs N1 (1), N2(1) et N3(2) ont récemment adhéré.

- **TIV-Matériel** : Luc rappelle son expérience de gestion d'une SCA pour justifier tout le matériel qu'il a pu mettre à disposition et ses compétences en matériel. Il en a été remercié. Il apportera un compresseur, 4 tampons et une rampe de gonflage dès que possible afin de faciliter la logistique du gonflage. Sylvie rappelle que 11 blocs du club viennent d'être requalifiés et ajoutent qu'il y a 10 techniciens d'inspection visuelle (TIV) à BOURG Plongée. Un stage de recyclage est prévu le 11 février 2024 à Oyonnax pour 5 Tiveurs.

- **Sport Santé** : Sylvie assure cette prise en charge auprès d'une personne à mobilité réduite. Le projet axé sur l'adaptation de la discipline à la personne (et non l'inverse) a déjà donné satisfaction avec quelques progrès.

- **Vie de club** : Edwige se saisit petit à petit de cette responsabilité, étant très éloignée de la piscine. Néanmoins des dates de "convivialité" apparaissent au calendrier, tantôt au local en semaine ou après une sortie plongée lors de la restitution du matériel, tantôt à la piscine si nous avons l'autorisation. Un appel a été lancé pour nommer ces temps de partage conviviaux. Faites part de vos propositions.

2.2 Calendrier (Cf. Diaporama)

2.3 des liens à tisser

Invitation à chacun de s'enregistrer sur VPdive : sorties, partages en vie de club ou pratiques à la piscine.

III. Assemblée Générale Extraordinaire

3.1 Modification des statuts

A la suite de la demande d'un rescrit fiscal auprès des finances publiques sur le droit du club à recevoir des dons de mécénat et réaliser des reçus fiscaux, le club a été fortement invité à modifier ses statuts. « En cas de dissolution, l'actif net sera dévolu uniquement à un organisme sans but lucratif » Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3.2 Modification du règlement intérieur

A la relecture du règlement intérieur, au paragraphe des "plongées en lac", la proposition est faite de préciser "2 détendeurs complets séparés pour les plongées en lac au-delà de 20m". Il a été précisé également qu'au moins 1 des 2 détendeurs soit qualifié "eau froide". Les 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

Les président.e.s



Sylvie BOULLY

Mathieu THOMAS



Clôture des Assemblées à 18h45